

Programme de réforme des porcs reproducteurs

Rapport annuel

Exercice financier terminé le 31 mars 2009

Programme de réforme des porcs reproducteurs

Rapport annuel – Juillet 2009

Ce rapport annuel en date de juillet 2009 a été préparé conformément à l'article 9.01 de l'entente de financement entre le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire et le Conseil canadien du porc (CCP) signée le 31 mars 2008 et modifiée le 1^{er} mai 2009.

A. Examen des résultats du plan des activités pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2009 :

Tel que mentionné dans le plan des activités du 31 mars 2009, l'objectif global du Programme de réforme des porcs reproducteurs (PRPR) est d'aider l'industrie à se repositionner de façon concurrentielle :

- en réduisant de dix pour cent (10 %) le cheptel d'animaux reproducteurs du Canada;
- en permettant à certains producteurs de porc de réduire leur production;
- en aidant les producteurs de porc à s'adapter à la situation actuelle du marché.

Le PRPR, lancé le 14 avril 2008, proposait une période de réforme allant du 1^{er} novembre 2007 au 30 novembre 2008. Les producteurs pouvaient présenter des demandes de primes d'abattage pour les périodes antérieure et postérieure au lancement du programme. Autrement dit, si les producteurs n'avaient pas encore entamé ou complété une réforme, le PRPR leur proposait un dédommagement équitable pour réduire leur troupeau ou quitter l'industrie.

Il est important de noter que la modification de l'entente de financement signée le 1^{er} mai 2009 a prolongé la période rétroactive jusqu'au 1^{er} août 2007. Elle incluait également des dispositions permettant aux producteurs de demander des primes d'abattage jusqu'au 30 novembre 2008, la date limite initiale. Le **PRPR prolongé** a été lancé le 7 mai 2009 et exigeait que les demandes soient présentées au plus tard le 30 juin 2009. En date de ce rapport, le PRPR prolongé avait donné lieu à une réduction additionnelle de 21 000 animaux reproducteurs, soit environ 1,4 % du cheptel national, ce qui porte à 8,7 % la réduction totale des animaux reproducteurs du Canada. Comme la prestation du PRPR prolongé a débuté après le 31 mars 2009, ses autres effets n'ont pas été examinés pour les besoins de ce rapport, mais le seront dans le rapport annuel de juillet 2010.

Au 31 mars 2009, le CCP, avec l'aide de Welch s.r.l., l'administrateur de son programme, avait traité 565 demandes et réduit de 111 000 porcs le cheptel canadien d'animaux reproducteurs, soit 7,3 % du cheptel. Tel qu'expliqué à la section C du présent rapport, la promotion du PRPR a eu lieu à l'échelle nationale et le programme a été accueilli favorablement par la plupart des intervenants de l'industrie. Parmi les exigences les plus strictes du PRPR, les producteurs devaient accepter de vider au moins une grange et de ne pas y héberger de porcs reproducteurs dans les trois (3) années suivant la date de réforme. Essentiellement, le producteur devait s'engager à quitter l'industrie, une décision qu'aucun demandeur n'a prise à la légère. Les producteurs ont dû constituer un dossier d'analyse pour déterminer s'ils devaient ou non participer au PRPR. Certains ont préféré s'abstenir, ce qui explique en partie pourquoi l'objectif de réduction totale de 10 % n'a pas été atteint.

Le deuxième objectif a été atteint, le PRPR ayant permis à tous les producteurs de porc canadiens de réduire leur troupeau de porcs reproducteurs ou de quitter l'industrie. Le troisième objectif a aussi été atteint, vu la nature volontaire et inclusive du PRPR qui offrait à tous les producteurs canadiens la possibilité de s'adapter à la situation actuelle du marché. Tel que mentionné précédemment, chaque producteur qui envisageait de présenter une demande au titre du PRPR devait constituer un dossier d'analyse pour déterminer si les dispositions de paiement et les modalités du programme étaient les options les plus appropriées compte tenu de sa situation. Ceux qui ont choisi de réduire leur production ou de quitter l'industrie ont été en mesure de tirer le meilleur parti du mode de paiement et de la stratégie proposés par le programme.

Les paiements au titre du PRPR offraient aux producteurs des montants de dédommagement équitables pour les frais de transport, d'abattage et de disposition; une indemnité pour les aliments; de même qu'une allocation de 225 \$ par porc reproducteur, laquelle était bien au-delà du taux du marché en 2008. Les paiements étaient contrebalancés, le cas échéant, par les recettes de vente obtenues pendant la période rétroactive du programme. Les réformes postérieures au lancement du programme n'étaient pas admissibles si la viande était commercialisée. Le paiement moyen pour les demandes rétroactives était de 176,97 \$ par porc reproducteur.

Cinquante-neuf pour cent (59 %) des demandes de primes d'abattage ont été présentés pour la période rétroactive du programme, alors que 41 % des demandes ont été faites après le lancement. Pour tenter d'alléger le fardeau financier de certains producteurs, le PRPR a offert un paiement direct d'environ 3 800 000 \$ aux fournisseurs de services pour certaines dépenses engagées pendant la réforme postérieure au lancement, incluant le transport, l'abattage et la disposition. De plus, afin d'encourager les producteurs à envisager sérieusement de participer au PRPR, le programme offrait un remboursement maximal de frais alimentaires pour les réformes postérieures au lancement.

Le CCP et Welch s.r.l. ont travaillé en étroite collaboration avec les intervenants de l'industrie pour s'assurer que l'entente de financement et les modalités du PRPR soient respectées. Pour s'assurer que seules les demandes admissibles donnaient lieu à un remboursement au titre du PRPR, une matrice de réduction du risque a été préparée. Welch s.r.l. s'est basé sur cette matrice afin d'élaborer une stratégie d'évaluation que les intervenants, le CCP et AAC ont approuvée. Parallèlement à cette stratégie, les demandes devaient être traitées dans des délais raisonnables et les paiements devaient être versés aux producteurs et aux fournisseurs de services le plus tôt possible.

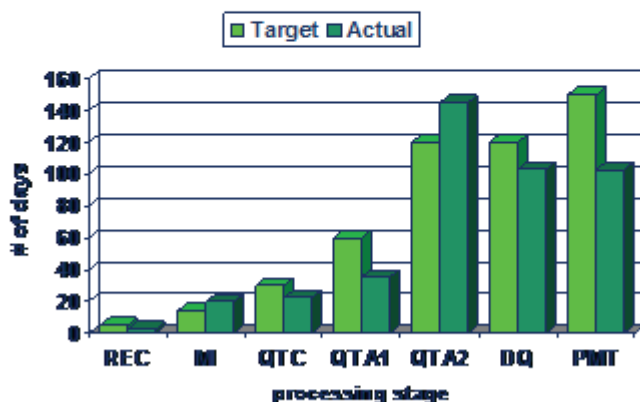
Le diagramme ci-dessous illustre le rendement du processus de traitement des demandes au titre du PRPR. Le processus comportait six étapes distinctes en vue d'assurer l'efficacité et la rentabilité du déroulement des travaux, et ainsi permettre à l'administrateur de surveiller la productivité du personnel et présenter des rapports ponctuels sur l'état des demandes. Les six étapes sont les suivantes :

1. Accusé de réception de la demande;
2. Suivi relatif à l'information manquante;

3. Déterminer l'admissibilité du producteur à la réforme postérieure au lancement;
4. Déterminer l'admissibilité du producteur à la phase d'évaluation;
5. Phase d'évaluation;
6. Approbation finale et paiement.

Le délai moyen entre la date d'envoi de la demande et la date d'envoi du paiement par l'administrateur du PRPR était d'environ 110 jours, soit 40 jours de moins que l'objectif initial.

Processing efficiency



Welch LLP

Table translation :

Processing efficiency = Rendement du processus de traitement

Target = Objectif

Actuel = Réel

of days = Nombre de jours

Processing stage = Étape de traitement

Dans tous les calculs, la date d'envoi de la demande était considérée comme la date de début du cycle de traitement.

REC – La lettre accusant réception de la demande est envoyée

MI – La lettre spécifiant l'information manquante est envoyée

QTC – La lettre de confirmation d'admissibilité à la réforme est envoyée

QTA1 – La lettre de confirmation d'admissibilité à l'évaluation est envoyée (réformes postérieures au lancement seulement)

QTA2 – La lettre de confirmation d'admissibilité à l'évaluation est envoyée (toutes les demandes et certaines réformes postérieures au lancement)

DQ – Lettre de non-admissibilité envoyée (toutes les demandes)

PMT – Lettre d'approbation envoyée avec le paiement

B. Examen des frais administratifs admissibles et des paiements admissibles (le cas échéant) versés aux producteurs admissibles :

Frais administratifs admissibles

Nous avons établi une comparaison entre le budget des frais administratifs admissibles (FAA) et les frais réels encourus. Celle-ci se trouve à l'**annexe 1**. Tous les paiements de FAA ont été faits conformément à la définition de FAA figurant à l'article 1.01 d) de l'entente de financement.

Il est important de noter qu'environ 69 % des FAA étaient des frais d'administration de programme remboursés à Welch s.r.l. Bien que le nombre de demandes reçues et traitées était de beaucoup inférieur aux prévisions initiales, l'ampleur des travaux visant à définir les paramètres et à établir la structure du programme, incluant la réforme postérieure au lancement et le traitement des demandes, a été sous-évaluée. Dans l'analyse finale, les frais d'administration de programme remboursés à Welch s.r.l. étaient de 31 292 \$ inférieurs au budget (soit environ 2 % de moins).

Manitoba Pork n'a pas facturé de frais administratifs au PRPR, ce qui a donné lieu à un écart positif de 37 686 \$. Les frais administratifs remboursés à Ontario Pork ont donné lieu à un écart positif de 36 758 \$, principalement parce qu'on a traité moins de demandes que prévu. Les frais administratifs prévus au budget pour la Fédération des producteurs de porc du Québec ont été payés à la Fondation Tirelire, qui a pris la relève de la Fédération à titre d'administrateur pour la province de Québec. En raison des problèmes d'infrastructure initiaux rencontrés au Québec, un temps de coordination additionnel a été consacré à la réforme postérieure au lancement, et un écart négatif, quoique minime, de 7 912 \$ a été enregistré.

Les frais réels engagés dans la publicité et les communications affichent un écart positif de 57 110 \$. Cet écart est en grande partie attribuable au caractère ciblé des activités de communication, qui ont fait appel à des moyens de communication de base et peu coûteux. De nombreux communiqués de presse ont été publiés et le site Web du CCP, de même que les bulletins des associations provinciales, ont été utilisés selon les besoins afin de regrouper l'information sur le PRPR. Cette information englobait les statistiques, les fonds disponibles, les politiques ou leurs modifications, ainsi que les délais de traitement des demandes. Un rapport complet sur la mise en œuvre de la campagne publicitaire et les équivalences publicitaires figure à l'annexe 2.

Paiements admissibles du programme :

Les producteurs qui ont présenté une demande au titre du PRPR et fourni l'information nécessaire ont reçu des paiements admissibles (PA) directs et indirects de 26 420 307 \$. Tous les PA ont été versés conformément à la définition de paiement admissible figurant à l'article 1.01 f) de l'entente de financement.

Les paiements indirects versés aux producteurs incluaient tous les paiements versés aux fournisseurs de services liés par contrat avec le CCP et qui ont transporté, abattu ou éliminé des porcs reproducteurs pendant la période de réforme postérieure au lancement (du 14 avril au 30 novembre 2008).

C. Résumé des activités de communication liées à l'entente de financement :

Le CCP a préparé un rapport sur la mise en œuvre de la campagne publicitaire et les équivalences publicitaires. Ce rapport figure à l'**annexe 2**. Le CCP a retenu les services contractuels d'Adfarm afin d'administrer le volet communications du PRPR. Adfarm a présenté au CCP un plan d'ensemble de la campagne incluant la couverture médiatique, les communiqués et autres activités de communication liées au PRPR. Ce plan est disponible sur demande, mais n'a pas été joint à ce rapport par souci de brièveté.

D. Évaluation par un évaluateur indépendant :

La firme de comptables agréés Logan Katz s.r.l. a présenté un rapport d'évaluation provisoire au CCP. Ce rapport figure à l'**annexe 3**.

E. Rapports d'évaluation exigés selon l'article 10 :

Le 21 avril 2009, le CCP a retenu les services contractuels d'Interis Consulting Inc. afin d'évaluer le rendement du programme sur une base continue. Comme le rapport de rendement provisoire ne sera pas finalisé avant le 30 septembre 2009, aucun rapport d'évaluation n'est exigé à ce stade-ci.

F. Rapport des décaissements de subvention effectués par le bénéficiaire et confirmation que les dépenses encourues par le bénéficiaire relativement aux décaissements ont été payées en entier :

Le rapport des décaissements de subvention effectués par le CCP figure à l'annexe 3. En présentant ce rapport, le CCP et Welch s.r.l. confirment que les dépenses encourues par le CCP relativement aux décaissements inclus avec le rapport de l'évaluateur ont été payées en entier.

G. Rapport de la compensation totale offerte aux cadres de direction et aux directeurs sous forme de rémunération ou d'avantage :

En présentant ce rapport, le CCP et Welch s.r.l. confirment qu'aucune compensation, sous forme de rémunération ou d'avantage, n'a été offerte à aucun cadre de direction et (ou) directeur du CCP.

Programme de réforme des porcs reproducteurs

Annexe 1 – Rapport annuel de juillet 2009

Le tableau suivant illustre une comparaison entre le budget des frais administratifs admissibles (FAA) et les frais réels :

CATÉGORIE DE FAA	BUDGET	MONTANT RÉEL	ÉCART
Administration du programme :			
Welch s.r.l.	1 479 600 \$	1 448 308 \$	(31 292 \$)
Conseil canadien du porc	180 687	193 469	12 782
Alberta Pork	32 115	23 861	(8 254)
BC Hog Marketing Commission	5 663	2 100	(3 563)
Manitoba Pork	37 686	0	(37 686)
New Brunswick Pork	1 960	17 306	15 346
Pork Nova Scotia	9 000	10 291	1 291
Ontario Pork	109 380	72 622	(36 758)
PEI Pork	2 033	2 899	866
Fédération des producteurs de porc du Québec	10 000	0	(10 000)
Québec – Fondation Tirelire	25 250	43 162	17 912
Saskatchewan Pork	64 913	72 182	7 269
Sous-total	1 958 287	1 886 200	(72 087)
Frais juridiques	51 468	40 669	(10 799)
Publicité et communications	99 850	42 740	(57 110)
Conseillers experts :			
Graham Clarke	54 300	44 003	(10 297)
Jim Dalrymple	18 189	23 634	5 445
Don Lidster	8 000	10 083	2 083
Miles Beaudin	6 875	16 783	9 908
Autres	0	16 463	16 463
Sous-total	87 364	110 966	23 602
Bureau	0	786	786
Frais d'évaluation	0	7 000	7 000
Total des FAA	2 196 969 \$	2 088 361 \$	(108 608 \$)